

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 1ER JUILLET 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ASSESTU DI E VIE D'ACCESSU À U CULLEGIU DI  
LUCCIANA (ANZIANA RD21/ ANZIANA RD507)**

**AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AU COLLEGE DE  
LUCCIANA (EX RD210/EX RD507)**

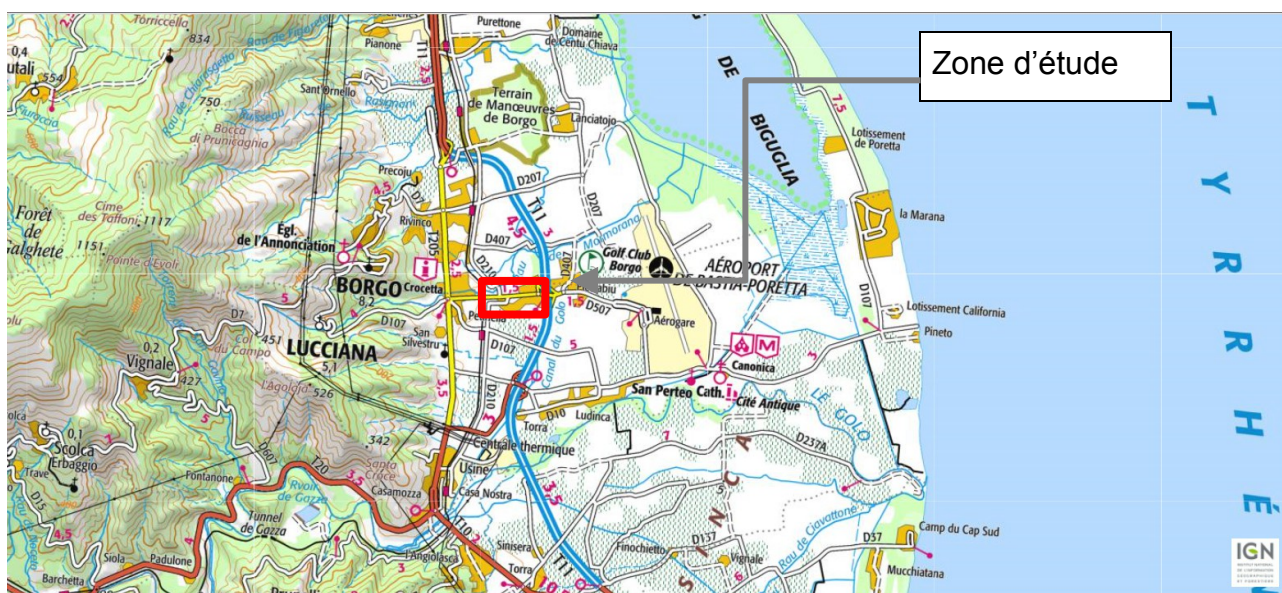
**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse l'opération d'aménagement des voiries de la Collectivité pour la desserte du collège de Lucciana.

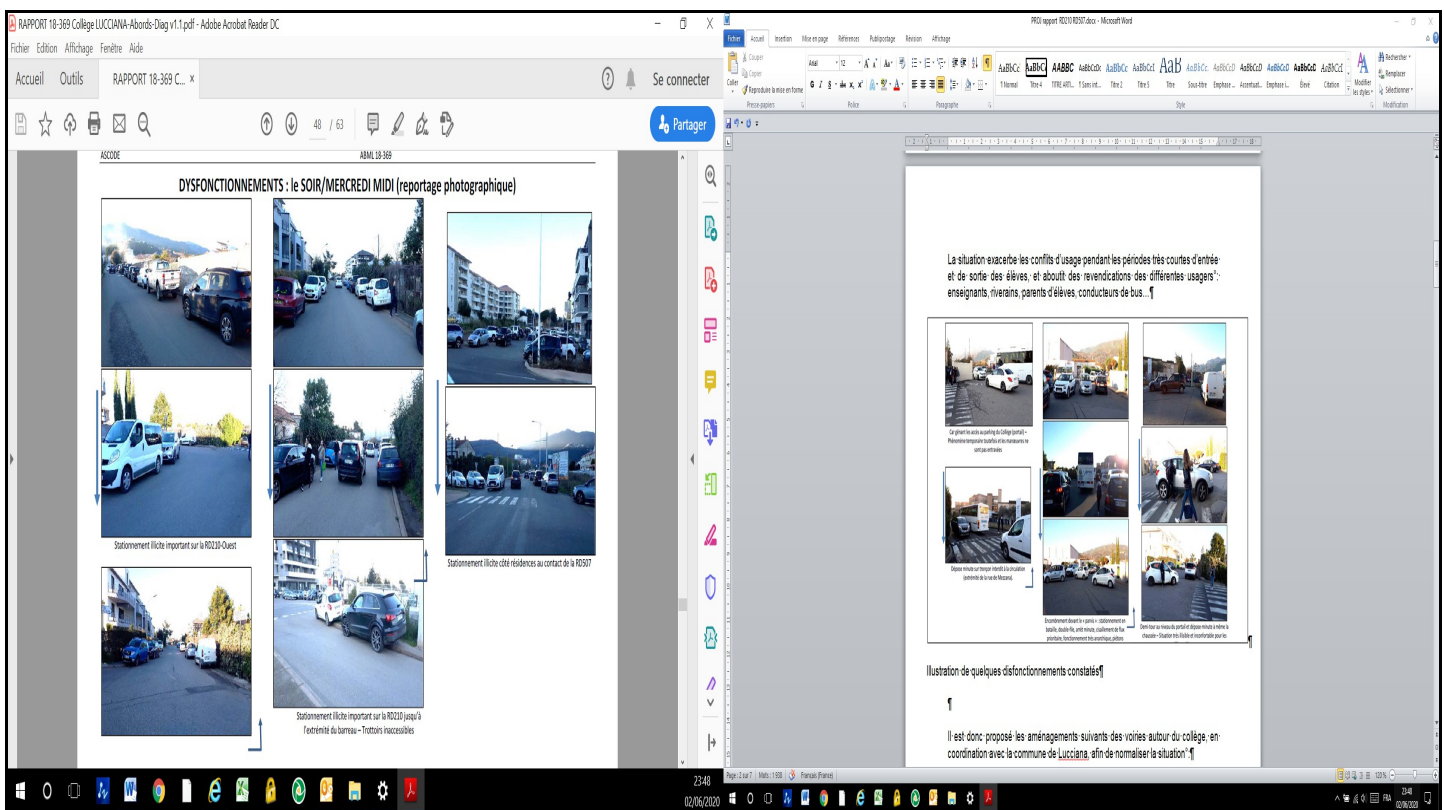
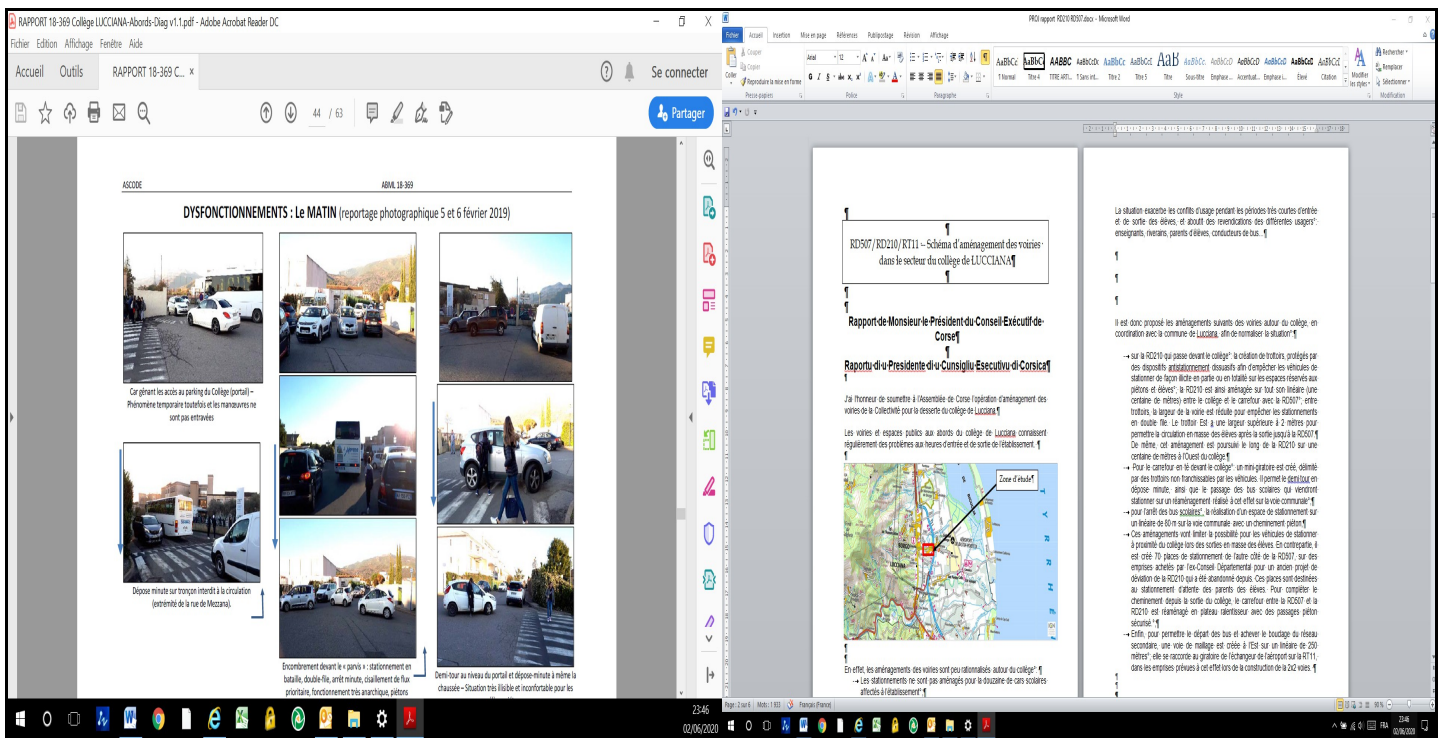
Les voiries aux abords du collège de Lucciana connaissent régulièrement des problèmes aux heures d'entrée et de sortie de l'établissement.



En effet, l'organisation de l'espace public aux abords du collège est peu rationalisée:

- Les stationnements ne sont pas aménagés pour la douzaine de cars scolaires affectés à l'établissement;
- Les voies sont encombrées par les véhicules des parents d'élèves en dépit de l'interdiction matérialisée;
- le cheminement sécurisé des piétons n'est pas prévu;
- près d'une centaine de véhicules stationnent illicitement sur les voiries aux heures de sortie du collège.

La situation exacerbe les conflits d'usage pendant les périodes très courtes d'entrée et de sortie des élèves, et aboutit à des revendications des différents usagers : enseignants, riverains, parents d'élèves, conducteurs de bus...



*Illustrations de quelques disfonctionnements constatés*

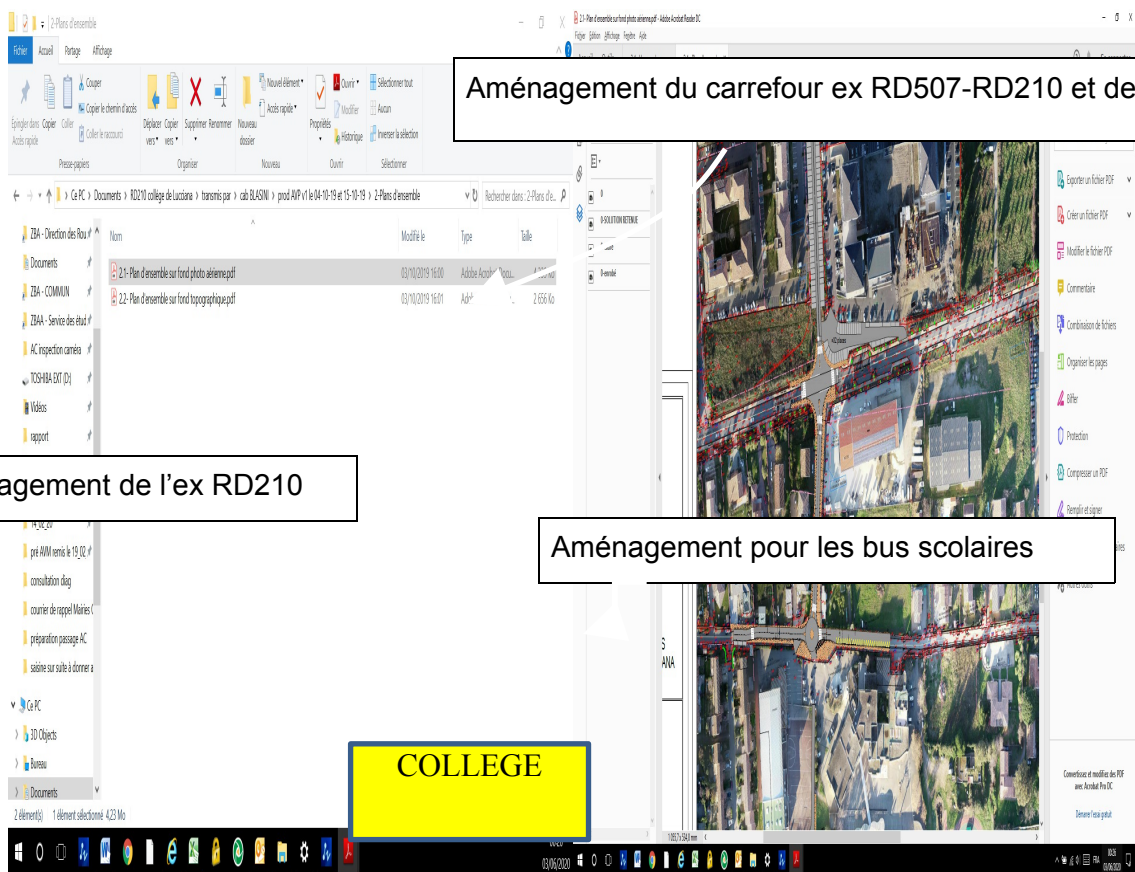
Il est donc proposé les aménagements suivants des voiries autour du collège, en coordination avec la commune de Lucciana, afin de normaliser la situation :

- sur l'ex RD210 qui passe devant le collège : la création de trottoirs, protégés par des dispositifs anti-stationnement dissuasifs afin d'empêcher les véhicules de stationner sur les espaces réservés aux piétons et élèves ; l'ex RD210 est ainsi aménagée sur tout son linéaire (une centaine de mètres) entre le collège et le carrefour avec l'ex RD507 ; entre les trottoirs, la largeur de la voirie est

réduite pour empêcher les stationnements en double file. Les trottoirs permettent la circulation en masse des élèves après la sortie du collège jusqu'à l'ex RD507.

De même, cet aménagement est poursuivi le long de l'ex RD210 sur une centaine de mètres à l'Ouest du collège.

- Pour le carrefour en té devant le collège : un mini-giratoire est créé, délimité par des trottoirs non franchissables par les véhicules. Il permet le dépôt minute, ainsi que le passage des bus scolaires qui viendront stationner sur un réaménagement réalisé à cet effet sur la voie communale ;
- pour l'arrêt des bus scolaires, la réalisation d'un espace de stationnement sur un linéaire de 80 m sur la voie communale avec un cheminement piéton;
- Ces aménagements vont limiter la possibilité pour les véhicules de stationner à proximité du collège lors des sorties en masse des élèves. En contrepartie, il est créé 70 places de stationnement de l'autre côté de l'ex RD507, sur des emprises acquises par l'ex-Conseil Départemental pour un ancien projet de déviation de l'ex RD210 qui a été abandonné depuis. Ces places sont destinées au stationnement d'attente des parents des élèves. Pour compléter le cheminement depuis la sortie du collège, le carrefour entre l'ex RD507 et l'ex RD210 est réaménagé en plateau ralentisseur avec des passages piéton sécurisés;



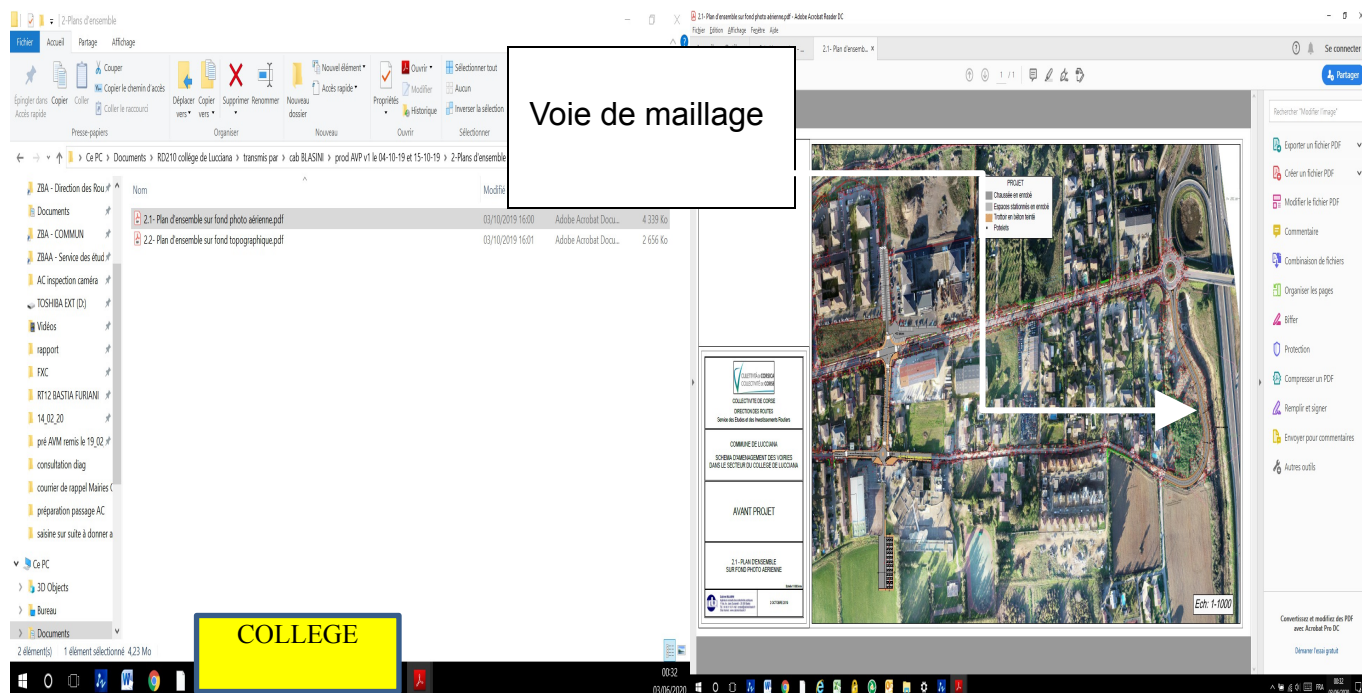
Aménagement de l'ex RD210

Aménagement du carrefour ex RD507-RD210 et des parkings

Aménagement pour les bus scolaires

**COLLEGE**

- Enfin, pour permettre le départ des bus et achever le bouclage du réseau secondaire, une voie de maillage est créée à l'Est sur un linéaire de 250 mètres ; elle se raccorde au giratoire de l'échangeur de l'aéroport sur l'ex RT11, dans les emprises prévues à cet effet lors de la construction de la 2x2 voies.



Le montant prévisionnel de l'opération de travaux s'élève à 1 220 000 € HT soit 1 342 000 € TTC décomposés comme suit :

<b>TRAVAUX PREPARATOIRES - PRIX GENERAUX</b>	<b>98 450,00 €</b>
<b>TERRASSEMENTS</b>	<b>213 200,00 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT PLUVIAL</b>	<b>90 400,00 €</b>
<b>AMENAGEMENTS DES VOIRIES</b>	<b>213 390,00 €</b>
<b>ENROBES</b>	<b>394 624,50 €</b>
<b>RESEAUX DIVERS</b>	<b>58 750,00 €</b>
<b>SIGNALISATION</b>	<b>39 000,00 €</b>
<b><u>TOTAL GENERAL H.T. incluant 10% d'aleas</u></b>	<b><u>1 218 595,95 €</u></b>
<b><u>TOTAL GENERAL H.T.ARRONDI A</u></b>	<b><u>1 220 000,00 €</u></b>
<b><u>TOTAL TTC</u></b>	<b><u>1 342 000,00 €</u></b>

S'agissant d'un aménagement en traversée d'agglomération, les travaux seront cofinancés par la Commune et la Collectivité de Corse sur la base d'une convention suivant les termes de la délibération n°19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, selon la répartition suivante :

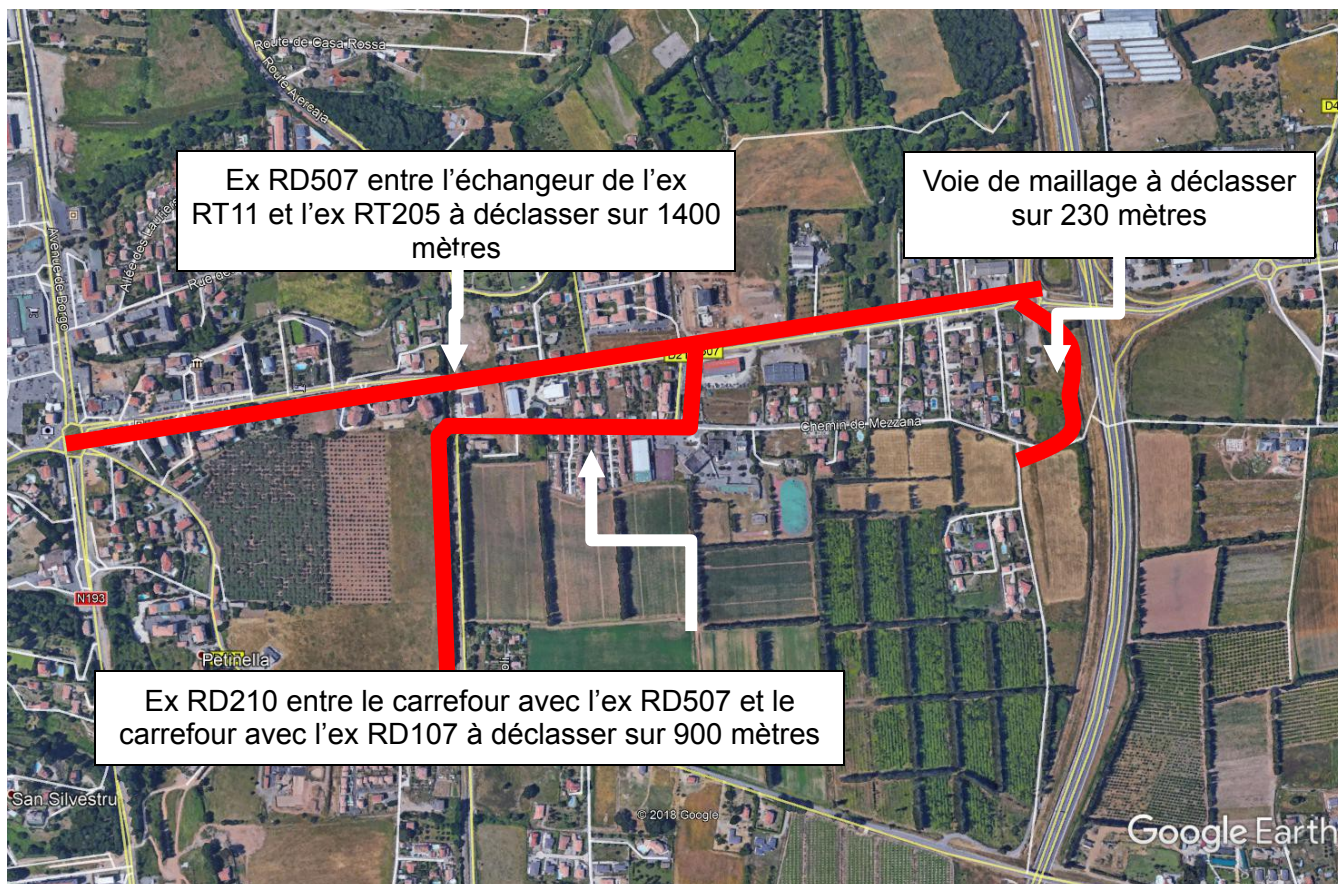
<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Vus la population de la Commune de Lucciana de 5104 habitants et l'effort fiscal de plus de 0,8, le taux de la participation communale est de 30 % sur les postes tels que prévus par la délibération n°19/233 AC du 25 juillet 2019.

La répartition financière s'établit donc comme suit :

Montant de l'opération	1 220 000 €HT
Collectivité de Corse	996 000 € HT
Commune de Lucciana	224 000 € HT

Enfin, après travaux, les ex RD210 et ex RD507 seront aménagées sous forme de voies urbaines. De même pour la voie de maillage se raccordant au giratoire de l'échangeur de l'aéroport. Ces différentes voiries seront donc transférées en fin d'opération dans le domaine public routier communal, suivant le schéma ci-après.



En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** l'opération d'aménagement des voiries dans le secteur du collège de LUCCIANA, pour un montant de 1 220 000 € HT, soit 1 342 000 € TTC.
- **D'APPROUVER** l'affectation des crédits inscrits à la rubrique suivante :

ORIGINE BP20	PROGRAMME 1121
MONTANT DISPONIBLE	20 475 000 €
MONTANT A AFFECTER	1 342 000 €
MONTANT RESTANT DISPONIBLE	19 133 000 €

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante :

Montant de l'opération	1 220 000 €
Collectivité de Corse	996 000 €
Commune de Lucciana	224 000 €

- **D'APPROUVER** la convention de financement de l'opération d'aménagement des ex RD 210 et 507 dans le secteur du collège de Lucciana, telle que jointe en annexe à la présente délibération.

- **DE M'AUTORISER** à signer ladite convention avec la Commune de Lucciana.
- **D'APPROUVER** le déclassement des tronçons de l'ex RD210, de l'ex RD507 et de la voie de maillage.
- **DE M'AUTORISER** à signer l'arrêté de déclassement aux fins de reclassement dans la voirie communale.
- **DE M'AUTORISER** à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation de cette opération.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**